

Briller par nos lacs et nos forêts.

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

13, chemin du Village

Saints-Martyrs-Canadiens, QC G0P 1A1

Tél. 819-344-5171 Fax 819-344-2298

info@saints-martyrs-canadiens.ca

www.saints-martyrs-canadiens.ca

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 12 septembre 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : M. Michel Prince M. Michel Dumont, M. Pierre Boisvert. M. Rémy Larouche et M. Serge Breton.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

2016-09-138 **13. Appui de la Coalition pour une navigation et durable**

ATTENDU QUE : l'Association des résidents du lac Nicolet, en conformité avec sa mission de sauvegarder la qualité de l'eau du lac Nicolet et de son environnement, a soumis une demande à la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens afin que cette dernière appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable en date du 12 septembre 2016.

ATTENDU QUE : la Coalition Navigation est un organisme sans but lucratif dont la mission est de s'assurer que :

« l'activité des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soit conforme et ne dépasse pas les tolérances environnementales de chaque plan d'eau, soit :

1. en proposant de nouvelles normes législatives fédérales basées sur des données scientifiques et qui seraient appliquées à l'aide de cartes bathymétriques,
2. en permettant aux municipalités et autres gouvernements locaux de dépasser les normes fédérales et
3. en s'assurant de la collaboration des gouvernements provinciaux dans l'application de la nouvelle législation fédérale et, le cas échéant, des règlements municipaux. »

ATTENDU QUE : la Fédération canadienne des Municipalités appuie la Coalition Navigation et a entrepris des démarches auprès du Gouvernement du Canada afin que ce dernier travaille en partenariat avec les municipalités pour améliorer le processus de réglementation relatif aux embarcations motorisées sur les plans d'eau.

ATTENDU QUE : l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

ATTENDU QUE : de nombreuses MRC et municipalités du Québec ont adopté une stratégie de protection de leurs lacs et cours d'eau et qu'elles appuient le modèle proposé par la Coalition.

ATTENDU QUE : ce qui précède s'inscrit dans les intérêts de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens dans sa volonté de protéger l'environnement de ses lacs et la qualité de vie de ses résidents,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Dumont, appuyé par Monsieur Rémy Larouche

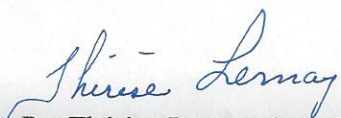
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE : Le Conseil de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la Coalition pour navigation responsable et durable dans leurs démarches en vue de soumettre des propositions législatives au Gouvernement fédéral.

QUE : La Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens devienne membre de la Coalition par le versement d'une somme 100.00\$.

Copie conforme certifiée

Ce 23 janvier 2017



Par Thérèse Lemay, dg & Sec-très.